

facilement et d'une manière aussi précise que pour la mesure de l'acuité visuelle. Il en résulte que les observations, ne reposant pas sur une même épreuve, manquent d'exactitude et ne peuvent servir de points de comparaison. Quand nous lisons l'histoire d'un cas où il est dit que la montre est entendue à 50 centimètres, nous pouvons toujours nous demander à quoi correspond cette acuité auditive avec la montre dont nous nous servons. Il faudrait donc avoir à l'usage des otologistes, un même accoumètre pouvant donner les sons graves et aigus de la gamme, mais d'une intensité toujours égale; il resterait à établir à quelle distance et dans quel milieu un son donné est entendu par une oreille normale. Les calculs pour l'état pathologique seraient ensuite faciles.



Les employés de chemins de fer sont, maintenant, dans les principaux pays de l'Europe, soumis à un examen rigoureux relativement à la perception des couleurs. Cette mesure a été adoptée à la suite de plusieurs accidents survenus par la faute d'employés ne distinguant pas la couleur des signaux. Les otologistes commencent à faire valoir la valeur d'un semblable examen pour le sens de l'ouïe.

Les signaux de chemins de fer étant de deux sortes, ceux qui sont vus et ceux qui sont entendus, il est tout rationnel d'exiger que ceux qui tiennent la vie de milliers de personnes entre leurs mains, ne puissent pas commettre d'erreur fatale due à l'absence ou l'affaiblissement des sens qui seuls peuvent leur révéler l'existence d'un danger.

M. Lishienberg a fait un relevé de 250 employés examinés au hasard dans différentes compagnies de chemins de fer et de navigation; il a constaté que 92 étaient atteints d'affections auriculaires, causant une surdité plus ou moins prononcée; les affections étaient les suivantes: formes catarrhales 32, otite externe 30, affections du pavillon 37, otite labyrinthique, 3. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, l'examen sérieux des employés de chemins de fer et de navigation n'est pas fait, dans notre pays, non seulement par les Compagnies privées, qui apprécient toujours ces questions au point de vue le plus mesquin, mais même par le gouvernement. Nous avons eu sous nos soins un employé du gouvernement, au canal Lachine, dont l'unique occupation, depuis nombre d'années, consistait à signaler les vaisseaux par la couleur rouge ou verte de leurs lanternes; malheureusement, le sujet ne distinguait aucune de ces couleurs depuis 15 ans et de plus était atteint d'une myopie excédant 6 dioptries. Nous connaissons un des principaux employés de la commission du bûvre, qui est de service actif sur le fleuve; son acuité visuelle est réduite à 1/20 d'un seul œil, l'autre étant perdu complètement.